



TERMES DE REFERENCES

Avril 2021

I. Informations générales

Références	Recrutement d'experts pour la réalisation des activités A1.3.3, liées aux A1.3.4 et A1.3.5 dans le cadre du projet PASA2 – volet 1 appui institutionnel / gouvernance en gestion financière du Ministère de la santé
Intitulé du poste	Expert Inspection et audit en Santé
Domaine	Gouvernance financière dans le secteur de la Santé
Objet de la mission	Mise en place d'un compagnonnage pour le recensement du corpus des normes, le développement des outils, et le renforcement des compétences de l'IGS en inspection Appui à l'organisation de missions d'inspection (cas pratiques)
Bénéficiaire(s)	L'Inspection Générale de la Santé (IGS) la DAF, le BSD et la zone cible de Nzérékoré (1 DRS, 6 DPS) et les DPS de Kissidougou et de Kérouané et leur DRS de Kankan et de Faranah
Pays	Guinée
Durée totale des jours prévus	72 jours

II. Contexte et justification du besoin (EF/structures bénéficiaires)

1) Contexte lié au projet PASA2 (EF)

Dans le cadre de la mise en œuvre du programme d'appui au renforcement du système de santé en Guinée, une convention entre l'UE et Expertise France (EF) a permis de confier à Expertise France une partie de la gestion du projet, l'autre partie étant confiée à la GIZ.

Ainsi, Expertise France intervient dans deux zones principales, Conakry et la région cible de Nzérékoré à laquelle sont associées 2 préfectures avoisinantes (Kissidougou et Kérouané). Elle a en charge le volet 1 et le volet 5. Le premier volet porte sur le renforcement de la gouvernance dans le champ de la gestion financière du Ministère de la santé, et le second sur l'amélioration des infrastructures sanitaires, de l'équipement et de la maintenance dans la zone cible.

Le volet 1 « Gouvernance financière » s'articule autour de quatre axes :

- i. Le renforcement des capacités du Ministère de la santé dans l'élaboration et l'exécution budgétaire
- ii. Le renforcement de la gouvernance des Etablissements Publics Administratifs (EPA)
- iii. Le renforcement des capacités de contrôle interne du ministère de la Santé

- iv. l'accompagnement du ministère de la Santé dans la révision des tarifs de prestations de soins.

Le renforcement des capacités de contrôle interne du ministère de la Santé, se décline lui-même en sept sous-activités :

- i. actualisation déclinaison et diffusion du manuel de procédures administratives du Ministère de la Santé (tome 7 inspection)
- ii. évaluation des compétences des personnels et formation de acteurs des services centraux et de la zone cible du MS en inspection
- iii. mise en place d'un compagnonnage pour le recensement du corpus des normes, le développement des outils, et le renforcement des compétences de l'IGS en inspection
- iv. appui à l'élaboration et au suivi de la mise en œuvre du PAO de l'IGS
- v. appui à l'organisation de mission d'inspection
- vi. appui au renforcement de la collaboration entre l'IGS et les autres corps de contrôle
- vii. appui à l'équipement de l'IGS le cas échéant.

Suite aux travaux communs avec l'IGS, une proposition de PAO a été rédigée afin de prioriser ces sous activités, identifiées dans la convention de contribution signée entre les partenaires et la République de Guinée en 2019.

Ces TDR ont pour objet de recruter des inspecteurs appartenant ou ayant appartenu à une structure de contrôle exerçant des fonctions similaires pour accompagner l'Inspection Générale de la Santé du Ministère de la Santé de la Guinée dans le recensement des corpus de normes, le développement des outils et renforcement des compétences de l'IGS.

La durée des missions serait de 6 jours pour 2 experts tous les ans de 2021 à 2023.

2) Contexte lié à l'activité et description de l'existant

Sous l'autorité du Ministre chargé de la santé, l'Inspection Générale de la Santé (IGS) a pour mission le contrôle de l'application de la législation et de la réglementation permettant la mise en œuvre de la politique sanitaire nationale et/ou en relation avec tous autres domaines d'intervention du département en vue d'améliorer les performances techniques et la gestion des services ou organismes de santé.

L'Inspection a pour mission l'examen, la vérification et le contrôle des normes, procédures et processus de gestion administrative, financière et technique de l'ensemble des services et établissements relevant de l'autorité du Ministre de la Santé.

Ainsi, elle est particulièrement chargée :

- 1. De missions de contrôle :
 - a. Systématique de l'exécution des attributions et tâches dévolues aux services du Ministère conformément aux textes législatifs et réglementaires et autres documents de procédures et normes en vigueur

- b. Interne et des inspections de tous les services placés sous l'autorité du Ministre de la Santé et de tous autres services impliqués dans la mise en œuvre de la politique sanitaire nationale
2. De missions d'audit en rapport avec le service du contrôle financier
3. De répondre à toute demande d'expertise technique formulée par le Ministre ou le Secrétaire Général sur une structure du Département et de donner des avis ;
4. De dresser un rapport annuel de diagnostic sur le fonctionnement du Ministère et de proposer des solutions susceptibles d'améliorer la gouvernance du secteur ;
5. De superviser le fonctionnement des organes consultatifs accomplissant des tâches pour le Ministère de la Santé
6. De participer à l'élaboration des stratégies d'intervention, de la réglementation et à l'établissement des normes techniques dans les domaines de compétence du Ministère ;
7. De rédiger des rapports de mission et le rapport annuel

Le rapport annuel d'activités de l'Inspection porte sur (article 11) :

- L'état des services, projets et organismes contrôlés
- Les constatations faites, les erreurs et insuffisances relevées
- Les réformes, amélioration ou redressements souhaités pour une meilleure gestion des ressources

Ce rapport annuel d'activités de l'Inspection Générale est adressé, après vérification et visa du Ministre de tutelle, à l'Inspection Générale d'Etat et au Ministre des Finances (article 12)

Organisation de l'IGS

Au niveau de son organisation, l'IGS est dirigée par un inspecteur général nommé par **décret du Président** de la République sur proposition du Ministre chargé de la Santé.

Il est assisté d'un Inspecteur Général Adjoint et d'une douzaine d'inspecteurs vérificateur.

L'Inspection Générale de la Santé comprend un Service d'Appui et projette de s'organiser autour de quatre pools de Contrôle, d'Inspection et d'Evaluation (projet en cours) portant sur les activités concernant :

- Les formations sanitaires, publiques, parapubliques ou mixtes et privées ainsi que des Organisations non gouvernementales nationales et internationales évoluant dans le secteur de la santé
- Les activités de la Pharmacie, du médicament et des Laboratoires des secteurs publics, parapublics ou mixtes et privés ainsi que des Organisations non gouvernementales nationales et internationales évoluant dans le secteur de la santé ;
- Le Génie Sanitaire et de l'Hygiène Publique des secteurs publics, parapublics ou mixtes et privés ainsi que des Organisations non gouvernementales nationales et internationales évoluant dans le secteur de la santé ;
- Les Affaires Administratives et Financières des projets, programmes, services centraux, déconcentrés.

Les missions d'inspection et de contrôle sont ordonnées par le Ministre de la Santé soit d'autorité, soit sur demande du Secrétaire Général, soit à l'initiative de l'Inspecteur Général (article 3).

La mission dévolue à l'Inspection Générale de la Santé est assurée par des inspecteurs spécialisés, ayant une compétence nationale, chargés de l'inspection (article 6).

LES DOMAINES D'INTERVENTION DE L'IGS

L'IGS intervient dans tous les domaines en relation avec la santé humaine et animale :

- Services centraux, intermédiaires et périphériques
- Etablissements de soins
- Etablissements ou services de gestion sanitaire (administrative, financière, technique)
- Etablissements de fabrication, d'importation, de distribution, de dispensation de médicaments et autres produits de santé
- Etablissements de Biologie médicale
- Etablissements de Génie Sanitaire et de l'Hygiène Publique
- Projets, Programmes, ONG Nationales et Internationales du secteur de la santé
- Etablissements dont le fonctionnement peut avoir des effets sur la santé

LES OUTILS SPECIFIQUES DE L'IGS

Les outils de travail de l'Inspection Générale de la Santé sont tous les textes législatifs (lois et ordonnances) et réglementaires (décrets, arrêtés, décisions, circulaires, notes de services, procédures et normes, etc.) qui couvrent les domaines de la santé. Les documents essentiels de référence disponibles sont :

- La loi L/2018/025/AN portant organisation générale de l'administration publique.
- La Loi/L 2018/0245 AN du 20 juin 2018 Portant Révision de la Loi Pharmaceutique ;
- Le Décret D/2018/111/PRG/SGG, Portant promulgation de la nouvelle loi Pharmaceutique N°0245 AN du 20 juin 2018 ;
- Décret N°2018/168 /PRG/SGG Portant Organisation du Ministère de la santé ;
- Les Directives nationales d'application des normes et procédures de gestion des services de santé ;
- La Loi des finances et le respect de la nomenclature budgétaire nationale ;
- Les Procédures issues des Bonnes pratiques nationales et internationales dans les établissements privés de santé ;
- Le Décret N°95/232/PRG/SGG, du 29 août 1995, portant Attributions et Organisation de l'Inspection Générale de la Santé ;
- La Loi L/97/021/AN portant Code de la santé Publique, promulguée le 19 juin 1997.

SITUATION ACTUELLE DE L'INSPECTION GENERALE DE LA SANTE

Sur le plan des finances publiques, la Guinée a entrepris ces dernières décennies, un vaste programme de réforme des finances publiques, qui a abouti en 2012, à l'adoption d'une nouvelle loi organique relatives aux lois de finances (LORF 2012).

De profondes mutations ont été opérées au niveau de son système de gestion des finances publiques avec un des principaux objectifs de recherche de la performance et de l'amélioration de l'efficacité des dépenses publiques.

Ainsi, les dispositions de cette LORF déclinées en programmes prévoient l'amélioration de l'audit (audit de performance des départements ministériels), le contrôle interne du budget de l'Etat ainsi que le contrôle externe des finances publiques.

L'IGS n'est pas alignée à ce processus de modernisation de la gestion des finances publiques.

La situation actuelle de l'Inspection Générale de la Santé se caractérise par :

- Le très faible financement de la part de l'Etat pour les activités, notamment des missions à effectuer, ce qui ne permet pas une bonne réactivité de l'Inspection Générale de la Santé ;
- L'insuffisance de locaux (bureaux) pour les pools d'inspecteurs ;
- La mauvaise image de l'Inspection, souvent perçue comme un instrument de répression reflétant une réalité selon les situations ;
- Le caractère ponctuel des inspections alors que celles-ci devraient être systématiques et permettre une surveillance permanente des services de santé et assurer une veille sanitaire etc...

CONTRAINTES ET DEFIS

L'Inspection générale de la Santé veille à la déontologie et au respect des procédures mises en place. Elle a une responsabilité particulière dans la stratégie d'amélioration de la performance du système. Cependant, elle peine à remplir et appliquer intégralement l'ensemble de ses attributions de contrôle.

Un diagnostic institutionnel et organisationnel a permis d'identifier les points de blocage et d'établir un plan stratégique pour renforcer l'institution. Ce diagnostic a permis d'identifier les principales carences d'ordre institutionnel et organisationnel limitant les capacités de l'IGS à exercer pleinement ses missions.

Ainsi l'audit institutionnel, organisationnel et fonctionnel du MS de 2016 relate les difficultés suivantes :

- L'exercice déséquilibré du mandat de l'IGS,
- L'incohérence de l'organigramme central,
- L'inadaptation de l'encadrement juridique
- L'insuffisante formalisation des procédures de travail
- L'insuffisance du budget alloué malgré une augmentation du budget annuel du Ministère
- L'absence de retour d'expérience suite à l'organisation de voyages d'études par exemple
- L'absence de ressources financières sous forme de régie qui ne permet pas à l'Inspection Générale de la santé de réagir efficacement et à temps, sur le terrain ;
- L'insuffisance de moyens matériels, logistiques, humains et financiers adéquats pour assurer la réalisation des missions de l'Inspection Générale Des locaux insuffisants au regard du nombre de cadres (1 salle et 1 bureau pour 12 cadres) et l'absence d'ordinateurs portatifs pour le travail des inspecteurs sur le terrain
- Des effectifs d'appuis peu nombreux et à former
- Manque de formation sur le nouveau schéma de gestion des finances publiques qui rend difficile un contrôle financier efficace ;
- L'insuffisance de relations de travail avec les autres administrations de contrôle pour lui permettre d'être efficace dans la mise en application des mesures conservatoires qu'elle serait amenée à prendre selon les circonstances ;

Le nombre d'activités planifiées par l'IGS est d'environ 21 chaque année.

III. Objectifs et résultats poursuivis

1) Objectif général

L'objectif principal est de rationaliser et d'optimiser les fonctions de contrôle, de vérification et d'audit de l'IGS.

Il lui faut donc consolider et professionnaliser les capacités d'audit, de contrôle et d'inspection des services du MS, des établissements sanitaires et autres entités relevant de son champ de compétence.

2) Objectifs spécifiques

De cet objectif global, découlent des objectifs spécifiques suivants :

1. Recenser les textes et normes existants, analyser et formuler des recommandations ;
2. Développer des stratégies de vérification et d'audit (planification, orientations...) sur une et plusieurs années et donner des pistes de négociations pour les mettre en œuvre (dossier chiffré sur coûts et résultats, inscription de programmes d'audits de régularité à fort enjeux et risques...);
3. Analyser les outils de travail existants et proposer des outils de travail adaptés au contexte de l'IGS : outil de planification et suivi des missions, modèles de grille d'inspection et de rapport d'inspection (conformes au Manuel de procédures du Ministère de la santé et aux exigences de l'inspection externe et de la certification),
4. Réfléchir sur la mise en place d'une base de données permettant de stocker et analyser des données brutes (mobiliser un PC en guise de serveur et disposer d'une sauvegarde) ;
5. Proposer si nécessaire, des formations ciblées sur l'inspection financière (finances publiques, audit financier, techniques de détection de la fraude) ainsi que sur le corpus réglementaire afférent aux inspections spécifiques internes en matière de finances, réalisables dans le domaine de la santé et adaptés aux profils des personnels de l'IGS ;
6. Développer les synergies entre les contrôles de l'utilisation des ressources et le respect des normes en santé (soit par exemple par l'organisation de réunions entre les services exerçant des missions de contrôles, de supervision, de vérification ...) La démarche doit permettre de développer la capacité à rendre compte mais aussi à exploiter les résultats des inspections, pour la mise en place de mesures conservatoires ou pour la contribution à l'identification des besoins en vue de la planification.
7. Réaliser des recommandations sur les actions de communication autour de leur activité

3) Résultats à atteindre

1. L'identification des textes nécessaires à l'amélioration du fonctionnement de l'IGS est réalisée ;

2. Les outils de travail complémentaires ou améliorés sont proposés et utilisés (tels que les outils de planification et suivi des missions, des modèles de grille d'inspection, des rapports d'inspection ...);
3. L'identification des besoins en matériel d'inspection est identifiée avec l'IGS avec d'ores et déjà la mobilisation d'un PC en guise de serveur et la mise en place d'une politique de sauvegarde ;
4. L'amélioration dans la mise en œuvre des procédures est constatée (au travers des rapports de missions exécutées à la suite des recommandations des experts) ;
5. Les formations ciblées sur les outils spécifiques de l'inspection financière et sur le corpus réglementaire sont réalisées ;
6. Les pistes d'amélioration des synergies entre les contrôles de l'utilisation des ressources et le respect des normes en santé sont développés (par exemple organisation de réunion de mutualisations des informations et de planification de missions...);
7. Des recommandations sur les actions de communication autour de leur activité sont réalisées.

IV. Description de la mission

1) Activités prévues

Le (s) prestataire (s) devront conduire les activités suivantes :

Préparation de la mission

- Lister les besoins en documents complémentaires aux textes législatifs et réglementaires fournis (LORF, RGGBCP, cadre de gouvernance, Décret N°2018/168 /PRG/SGG Portant Organisation du Ministère de la santé, Décret N°95/232/PRG/SGG, du 29 août 1995, portant Attributions et Organisation de l'Inspection Générale de la Santé ...), le Manuel de procédures d'audit interne et d'inspection, les modules de formation existants ... ;
- **Etudier les modules de formation existants, notamment ceux réalisés en 2018 par HFG/USAID dans le cadre du PASA 1 avant de concevoir les modules différents**
- Participer, organiser des réunions relatives à la prestation (pré-validation, validation des travaux... (mail/ tel...))

Appuis demandés

Les experts sont recrutés au nombre de deux pour accompagner les services de l'inspection à planifier, outiller, rendre compte et communiquer autour de leurs missions de vérification et d'audit.

Ils disposent de deux missions par an sur les 2 années du projet, avec éventuellement une prolongation d'une année.

Un planning détaillé de la mission sera réalisé avec les services de l'IGS du Ministère de la Santé dès le recrutement effectué : fixation des dates de la mission – thématiques abordées – déroulement des activités...).

Thématiques à aborder (liste non exhaustive)	Lieu	Période	Durée (H/J) Expert 1 :	Durée (H/J) Expert 2 :
Planification du déroulement du compagnonnage : thématiques et ajustements des modalités de mise en œuvre de cet appui (examen du calendrier – date d’intervention en lien avec les missions de l’IGS appuyés à cette occasion voir activité A1.3.5...)	Conakry et Nzérékoré	1 ^e mission		
Suivi des recommandations formulées lors de la mission précédente : examen de la mise en œuvre des recommandations précédentes – analyse des difficultés persistantes et des solutions envisageables.	Bureau EF immeuble Kalinko	A définir (Selon les disponibilités des experts)	6 jours / 2 fois par an (2021-2022 et 2023)	
Analyse de la planification et de l’organisation des missions d’inspection et d’audit (procédures et outils) – difficultés constatées et propositions	et Ministère de la Santé (salle de réunion)	***** 1 expertise par semestre si possible		Chaque expert peut être sollicité pour analyser des thématiques différentes lors de la même mission
Revue des procédures de vérification et d’audit utilisées par les services – recommandations et propositions d’amélioration - plans d’actions	Et EPA santé ou service administratif			
Appui à la conception de stratégie sur l’organisation des missions au sein de l’IGS : -Agencement dans le planning des missions prioritaires par rapport aux missions d’initiatives ou urgentes – Argumentaire pour valoriser ces choix et le plan annuel de missions...				
Examen et proposition d’organisation des services et argumentaire pour la mise en œuvre – proposition de plan de formation				
Réflexion sur l’organisation des relations et de la répartition des missions entre l’IGS et les services déconcentrés (DRS, DPS...)				
Organisation des visites sur place d’une (des) structure (s) selon la (les) thématiques abordées - Visites des EPA santé - et des services administratifs Analyses des méthodes et des difficultés, formulation de recommandations				
Echanges avec les autres corps de contrôles sur une optimisation des missions réalisées ou à réaliser				

2) Livrables attendus

Livrables	Date de livraison (limite)
1. Un seul rapport de mission synthétisant les travaux de chaque expert, soit les thématiques abordées lors de la mission, les constats et recommandations, plan et pistes d'améliorations. Ce rapport incorporera les outils produits lors des travaux thématiques (grille, tableau, planification, fiche méthodologique ...)	T0 (fin de la mission) +15 jours
2. Idem pour chaque mission réalisée	

3) Coordination

Les experts/consultants retenus s'organiseront pour assurer la coordination de la mise en œuvre de la mission de compagnonnage.

Madame Phkarnavy GERARD, Responsable volet 1 et AT de la DAF du MS du PASA2 sera l'interlocuteur unique du prestataire pour Expertise France, à défaut son équipe et le chef de projet.

Téléphone : 610 042 284

Courriel :

- Equipe volet 1 PASA2 : phkarnavy.gerard@expertisefrance.fr – Lamine.kaba@expertisefrance.fr – Moundjirou.sow@expertisefrance.fr
- Chef de projet PASA2 : mamadou.dieng@expertisefrance.fr

Une première réunion aura lieu dès la signature du contrat. Elle sera suivie des réunions autant que nécessaires (explication, renseignements complémentaires, l'état d'avancement des missions, pré-validation, validation et éventuellement les difficultés rencontrées...).

En outre une coordination étroite avec l'équipe du volet 1, devra impérativement être mise en place dès la préparation de la mission et jusqu'à leur finalisation

V. Lieu, Durée et Modalités d'exécution

1) Lieu et période de mise en œuvre :

Le lieu d'exécution de la mission pourra être à Conakry dans les bureaux d'EF (Immeuble Kalinko et/ou dans les bureaux de l'IGS ainsi que la salle de réunion du Ministère de la Santé) et dans la région cible de Nzérékoré (DRS, HR...)

La durée totale de la mission est 72 jours de prestation répartis comme suit :

- 24 jours pour l'année 2021 (12 pour chaque expert)
- 24 jours pour l'année 2022 (12 pour chaque expert) ;
- 24 jours pour l'année 2023, dans l'hypothèse d'une prolongation du contrat

2) Date de démarrage :

La mission débutera dès le recrutement de l'expert ou des experts (extrait de la planification initiale du volet 1) :

- Le recrutement (date limite fixée à juin 2021)
- L'exécution de la mission : une fois par semestre avec toutefois la possibilité de regrouper en une mission pour effectuer des missions dans la zone cible (délai de route) par exemple.

3) Date de fin :

La date de fin des missions est prévue pour février 2023 (date de fin du projet)

4) Planning/calendrier :

Le calendrier prévisionnel d'exécution des missions se présente comme suit :

Activités	Lieu	Période	Durée (H/J) Expert 1 :	Durée (H/J) Expert 2 :
Compagnonnage 2021 – 1 ^e mission	Conakry et/ou Nzérékoré	1 semestre 2021	6jrs	6jrs
Compagnonnage 2021 – 2 ^e mission	Conakry et/ou Nzérékoré	2 semestre 2021	6jrs	6jrs
Compagnonnage 2022 – 3 ^e mission	Conakry et/ou Nzérékoré	1 semestre 2022	6jrs	6jrs
Compagnonnage 2022 – 4 ^e mission	Conakry et/ou Nzérékoré	2 semestre 2022	6jrs	6jrs
Compagnonnage 2023 – 5 ^e mission	Conakry et/ou Nzérékoré	1 semestre 2023	6jrs	6jrs
Compagnonnage 2023 – 6 ^e mission	Conakry et/ou Nzérékoré	2 semestre 2023	6jrs	6jrs
Total			36 jrs	36 jrs

Les jours sont donnés à titre indicatif et peuvent être modifiés pour intégrer des missions dans la zone cible de Nzérékoré.

VI. Expertise et profil demandés

1) Nombre d'experts par mission de compagnonnage :

Pour réaliser la mission auprès de l'IGS il est prévu de recruter un minimum de 2 experts ayant exercé de préférence des missions d'inspection et d'audit.

2) Profil de l'expert (des experts) désigné(s) en charge de l'exécution du contrat

A. Qualifications et compétences :

- Etre détenteur d'un diplôme universitaire de niveau BAC + 5 minimum en sciences économiques, droit, économie de la santé, finances publiques ou équivalent ;
- Maîtriser parfaitement le français ;
- Avoir une bonne connaissance des logiciels bureautiques et de messagerie les plus répandus ;
- Avoir la facilité de communiquer et d'animer un séminaire devant un grand public ;
- Savoir être, discrétion et diplomatie.

B. Expérience professionnelle générale

- Avoir une bonne expérience du fonctionnement des administrations publiques et des pratiques des relations institutionnelles y compris de haut niveau ;
- Etre un spécialiste en audit, inspection et contrôle, en particulier dans le secteur de la Santé
- Avoir une bonne connaissance des finances publiques
- Avoir une expérience internationale prouvée d'au moins 5 ans

C. Expérience professionnelle spécifique

- Avoir une expérience d'au moins 5 ans dans l'exercice d'un poste **similaire** dans une administration publique, **être fonctionnaire ou un ancien fonctionnaire d'un ministère de la santé** ou d'un corps de contrôle sera déterminant ;
- Avoir une expérience avérée en matière d'inspection, d'audit, de contrôle, d'évaluation et de conseil ;
- Avoir une expérience des bonnes pratiques en coaching
- Avoir une bonne connaissance du fonctionnement de l'Administration publique, notamment dans les pays d'Afrique de l'Ouest
- **Une connaissance de la Guinée serait un plus, notamment son contexte en termes de réforme des finances publiques et gouvernance financière**

VII. **Compte-rendu de missions**

Un compte rendu (suivant le modèle fourni) devra être remis par mail à l'issue de mission : il correspond au livrable « rapport de fin de mission ».

L'équipe du volet met à disposition des modèles de documents d'organisation de la formation ainsi qu'un modèle de présentation des modules de formation avec la signalétique du projet.

VIII. **Disponibilité, réponse et rémunération**

L'expert devra remettre un CV à jour et une offre financière pour la sélection des candidatures, **au plus tard le 01/06/2021 à 8h.**

L'offre financière de l'expert sera revue et analysée sur la base des grilles de rémunération d'Expertise France, qui se réserve le droit de négocier le montant. La rémunération sera basée sur la soumission

et l'acceptation des livrables et sur le nombre de jours travaillés avec fourniture des pièces justificatives correspondantes.

Il sera aussi demandé de fournir les documents administratifs nécessaires à la mission : passeport d'une validité de plus de 6 mois, vaccins à jour.

La première mission est prévue au deuxième semestre 2021.

Certaines missions pourront avoir lieu à Nzérékoré.

NB : Expertise prend en charge les billets d'avion, les formalités de visa, la réservation d'hôtel, le versement des per diem et les déplacements professionnels sur place.